

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 17 février 2015

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 9, 10 et 11 février 2015**

**2015 V 52** Vœu relatif à la création d'une halle alimentaire.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Considérant que le recours aux produits issus de la vente directe entre producteurs et consommateurs, sans passer par le circuit de la grande distribution, représente un progrès environnemental et sociétal, en proposant notamment des fruits et des légumes frais de saison de qualité ;

Considérant la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre entraînées par le transport de marchandise en favorisant le développement de circuits courts de distribution alimentaire ;

Considérant qu'à quatre reprises, en décembre 2008, mai 2009, juillet 2010 et septembre 2011 le Conseil de Paris a adopté des vœux présentés à l'initiative du groupe des élu-es communistes et Parti de Gauche se prononçant en faveur des circuits courts de vente directe des producteurs aux consommateurs ;

Considérant que la sécurité alimentaire d'une population se définit par l'accès à tous d'une alimentation suffisante et nutritive pour mener une vie saine et active ;

Considérant que l'accès à l'alimentation est caractérisé à Paris, comme dans le reste de la France, par une inégalité sociale très forte qui augmente rapidement depuis plusieurs années ;

Considérant que l'insécurité alimentaire souligne et renforce les inégalités économiques et sociales (30% des ménages bénéficiant des minima sociaux sont dans une situation d'insécurité alimentaire<sup>1</sup>) mais aussi territoriales (14.4% des habitants des quartiers ZUS sont touchés par l'insécurité alimentaire contre 5.3% dans les autres quartiers) ;

<sup>1</sup> Enquête SIRS, « *Les inégalités socio-territoriales de l'insécurité alimentaire dans l'agglomération parisienne et ses liens avec le surpoids et l'obésité* », janvier 2014

Considérant que la vente des produits issus de circuits courts et de l'agriculture biologique reste très inégalement accessible à la population parisienne, notamment en raison du prix proposé ;

Considérant que les prévalences de surpoids sont plus élevées chez les individus en insécurité alimentaire modérée et sévère et que cette prévalence de surpoids est corrélée à diverses pathologies telle que le diabète, l'hypertension artérielle ou les attaques cérébrales ;

Considérant que la réponse de l'industrie agroalimentaire n'en est pas une, en raison des marges exorbitantes qui asphyxient les producteurs, et obligent les consommateurs à payer un prix élevé pour des produits à la qualité incertaine et issus d'une agriculture intensive peu soucieuse de l'environnement,

Considérant que le concept de halle alimentaire peut recouvrir plusieurs concepts et organisations ;

Considérant que des expérimentations pourront apporter une meilleure appréciation de leurs modèles de développement ;

Sur proposition de Mme Fanny Gaillanne, M. Nicolas Bonnet-Oulaldj et des élus du groupe Communiste-Front de Gauche,

Emet le vœu :

- qu'une ou des expérimentations puissent être organisées rapidement ;
- que, parallèlement, une étude soit réalisée par l'Inspection Générale afin d'identifier les modalités de création de halles alimentaires, approvisionnées par des circuits courts, solidaires du producteur – rémunéré à un juste prix- et des consommateurs, sans distinction sociale ;
- qu'à la suite de cette étude, un groupe de travail réunissant des Conseillers de Paris soit constitué, sous l'égide de l'Adjointe à la Maire de Paris chargée du commerce et de l'Artisanat, des professions libérales et indépendantes, qui assurera le suivi de la mise en œuvre des préconisations retenues de l'étude.